Aux termes du Règlement général sur la protection des données, nous sommes tenus de vous informer du traitement de vos données à caractère personnel en lien avec votre emploi/candidature.

Services responsables des procédures de traitement des données dans le cadre de votre emploi/candidature:
Weishaupt Corporation
2925 Argentia Road
Mississauga, ON L5N 8G6
weishaupt@weishaupt-corp.com

À tout moment vous pouvez vous adresser à votre responsable de la protection des données à l'adresse suivante :
datenschutzbeauftragter@weishaupt.de

Raisons justifiant le traitement des données à caractère personnel
Les données à caractère personnel sont principalement traitées aux fins suivantes :

- Gestion du recrutement,
- Exécution du contrat de travail, y compris le respect des obligations légales et collectives,
- Management, optimisation des processus et d'organisation du travail,
- Planification budgétaire et des ressources humaines,
- Préparation des décisions relatives au personnel et aux autres décisions de l'entreprise,
- Obtention des justificatifs requis en cas de litiges judiciaires et extrajudiciaires, et pour les contrôles économiques, fiscaux, sociaux ou autres,
- Contrôles de sécurité, de qualité, de performance,
- Mesures de préservation de la santé, de l'égalité et de la sécurité au travail,
- Protection de la propriété et des autres droits de l'employeur ou des clients et partenaires commerciaux,
- Cessation des relations de travail et prise en compte des droits des salariés.

Législation régissant le traitement des données à caractère personnel
La collecte et le traitement de vos données à caractère personnel sont exclusivement réalisés dans le cadre de la règlementation relative à la protection des données. Le traitement de vos données à caractère personnel est autorisé en vertu de la législation en vigueur en la matière uniquement si une loi l'autorise ou l'exige expressément, si vous avez donné votre consentement explicite ou si, il est nécessaire à la création, le maintien ou la suppression d'un emploi. Il en va de même dans la mesure où le traitement des données est nécessaire à la préservation des intérêts légitimes du service responsable pour des fins autres que les relations de travail et qu'il n'y a aucune raison de supposer que votre intérêt de personne concernée, aussi digne de protection soit-il, prime sur l'exclusion du traitement ou de l'utilisation des données. Cela s'applique en particulier aux enquêtes sur les infractions pénales ou, au sein du groupe, pour la gestion stratégique, la communication interne et d'autres fins administratives (par ex. le transfert des données relatives aux salariés à la société mère). Les données à caractère personnel peuvent également faire l'objet d'un traitement en vertu des accords collectifs, notamment les accords d'entreprise et les conventions collectives.

Les cadres dirigeants, membres d'un groupe et rattachés à un organe central, peuvent avoir un intérêt légitime à transmettre des données à caractère personnel au sein du groupe à des fins administratives internes, y compris le traitement des données à caractère personnel des salariés.

Les données à caractère personnel peuvent également être transmises aux autorités et tribunaux compétents ainsi qu'aux avocats, auditeurs, conseillers fiscaux, conseillers en gestion et autres prestataires tenus au secret jouissant d'une position particulière en termes de confidentialité. Dans tous les cas, vos données à caractère personnel seront transmises à des tiers uniquement dans la mesure du nécessaire pour la réalisation des objectifs fixés.

En outre, dans de nombreux cas, les employeurs ont des obligations légales, notamment en matière de fiscalité et de cotisations sociales, pour le respect desquelles les données à caractère personnel doivent faire l'objet d'un traitement justifié.

Pour finir, nous procédons au traitement de vos données à caractère personnel si vous y avez consenti. Vous pouvez à tout moment révoquer un consentement donné préalablement. La licéité du traitement sur la base de votre consentement reste inchangée tant qu'il n'est pas révoqué.

Conformément aux termes du Règlement général sur la protection des données, nous procédons aussi au traitement de certaines catégories de données à caractère personnel (en particulier les données de santé) dans le cadre de l'exercice des droits et de l'exécution des obligations dictées par le droit du travail et le droit social (par ex. transmission des données de santé à la caisse maladie, signalement d'un handicap lourd pour cause d'un congé supplémentaire, simulation des contributions au bénéfice des personnes handicapées etc.).

Catégories de destinataires des données à caractère personnel
Les données à caractère personnel sont uniquement communiquées aux personnes et organismes (par ex. service spécialisé, comité d'entreprise, organe de représentation des personnes handicapées) qui en ont besoin pour remplir nos obligations contractuelles et légales. Au sein du groupe, vos données sont transmises à certaines sociétés dans la mesure où elles se chargent de ces tâches de traitement de données de manière centralisée pour les sociétés affiliées au groupe (par ex. la gestion de la paye).
En outre, nous pouvons transférer vos données à caractère personnel à d'autres destinataires externes à l'entreprise si cela est nécessaire au respect de nos obligations contractuelles et légales en tant qu'employeur. Ce cas de figure concerne notamment:

- Autorités et institutions publiques (par ex. les organismes d'assurance retraite, les organismes de retraite professionnelle, les organismes de sécurité sociale, les autorités fiscales, les tribunaux)
- Banques des salariés
- Bureaux des caisses d'assurance maladie
- Organismes intervenant pour garantir les droits au titre des prestations complémentaires de retraite entreprise
- Organismes chargés du versement des prestations patrimoniales
- Mandataire judiciaire en cas de faillite personnelle
- Tiers débiteurs en cas de saisie sur salaire.

En outre, nous faisons parfois appel à différents prestataires de services pour l'accomplissement de nos obligations contractuelles et légales.

Durée de conservation des données
Si nécessaire, nous traitons et conservons vos données à caractère personnel tout au long de notre relation contractuelle. Cela inclut également l'exécution d'un contrat. Une fois la relation contractuelle terminée, nous conservons vos données à caractère personnel aussi longtemps que la loi nous y oblige. Ces obligations d'archivage et de conservation sont notamment prévues par la réglementation nationale. Les délais qui y sont spécifiés pour l'archivage ou la conservation des données à caractère personnel vont jusqu'à dix ans, voire au-delà et jusqu'à la fin de la relation commerciale avec le client. Par conséquent, il peut être nécessaire de conserver des données à caractère personnel à vie et même au-delà.
Enfin, le délai de conservation des données à caractère personnel est également évalué en fonction des délais légaux.

Sous-traitance
Pour l'exécution des missions résultant du contrat de travail, nous faisons appel à des sous-traitants. Tous les sous-traitants sont tenus, moyennant des garanties contractuelles détaillées, d'assurer la protection de vos données à caractère personnel par des mesures techniques et organisationnelles. Il s'agit, entre autres, d'entreprises spécialisées dans les domaines suivants : gestion de la paye, ressources humaines, services d'impression, télécommunications (par ex. téléphones portables), services informatiques, services financiers (par ex. services de gestion de patrimoine), services de conseil et de consultation.

Transfert des données
Un transfert de données à caractère personnel vers un pays tiers ou une organisation internationale n'a lieu que si

- il est nécessaire à l'exécution des obligations stipulées par le contrat de travail ou si vous nous avez donné votre accord après avoir été informé des risques éventuels d'un tel transfert et.

Prise de décision automatisée dans des cas particuliers
Nous n'utilisons aucun processus décisionnel entièrement automatisé pour mener à bien nos relations employeur/employé.

Droits de personne concernée
Toute personne concernée dispose d'un droit à l'information, d'un droit de rectification, d'un droit à la révocation, d'un droit de limitation du traitement des données et d'un droit à la portabilité des données. Vous êtes en droit de porter plainte auprès d'une autorité de protection si le traitement de vos données à caractère personnel enfreint les dispositions du règlement général sur la protection des données.

Autorités de contrôle compétentes :
Commissariat à la protection de la vie privée du Canada
30 Victoria Street
Gatineau, Quebec K1A 1H3
Toll-free: 1-800-282-1376

Version : Janvier 2021
Max Weishaupt SE, D-88475 Schwendi